

Les biréacteurs cités sont intéressants si on recherche un meilleur confort (altitude de croisière élevée) et un temps de parcours réduit (vitesse de 800km/heure). Par exemple, la liaison Rodez-Paris (500km) est effectuée au moyen d'un ERJ145 en 1h15mn. Cela donne une estimation de durée de trajet pour une relation Cahors Paris qui est à distance comparable.

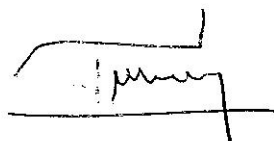
Conclusion et avis.

En l'état actuel de la procédure, les travaux de viabilisation proches de la piste (seuil 13) étant très avancés, il ne paraît pas concevable de revenir sur le positionnement prévu pour les surfaces latérales de transition, sauf à mettre en péril les investissements coûteux réalisés.

Par contre, pour pouvoir bénéficier de relations rapides aériennes, il est impératif de **geler la longueur du périmètre d'appui à 2000m en décalant vers le Sud la pente de trouée pour autoriser une extension future de la piste jusqu'à 1900m** afin de garantir un potentiel de désenclavement moderne de notre territoire, étant précisé que la relation ferroviaire POLT se dégrade toujours un peu plus chaque année (la gare de Cahors vient d'être déclassée). La relation par l'aérodrome de Brive n'est pas la panacée et les navettes aériennes à Blagnac satureront puisqu'il arrive chaque année sur Toulouse 15000 nouveaux habitants.

Nous vous saurions gré d'enregistrer notre observation et de la transmettre aux instances de tutelle en souhaitant vivement que le projet de révision de servitudes soit amendé en maintenant la longueur du périmètre d'appui à 2000m avec décalage de la pente de trouée pour réserver une marge de 400m en prévision d'une extension de la piste d'envol à 1900m. Soulignons que cette mesure conservatoire est gratuite et donc neutre pour le budget de la Collectivité gestionnaire.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments respectueux.



Paul BOUDET